

RCS : SARREGUEMINES

Code greffe : 5752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SARREGUEMINES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00325

Numéro SIREN : 523 911 329

Nom ou dénomination : ASD AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2021 sous le numéro de dépôt 239

100325
GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE SARREGUEMINES
Date du dépôt..... 01 08 81
Numéro..... 21 A 239
Le Greffier

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**

ASD AIDE ET SERVICE A DOMICILE
SARL au capital de 1 000 euros
10 Rue du Lavoir
57460 ETZLING
RCS SARREGUEMINES 523 911 329

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ASD AIDE ET SERVICE A DOMICILE
SARL au capital de 1 000 euros
10 Rue du Lavoir
57460 ETZLING
RCS SARREGUEMINES 523 911 329

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné par décision des associés de la société ASD AIDE ET SERVICE A DOMICILE SARL en date du 2 janvier 2021, et en application des dispositions prévues aux articles L. 224-3 et L. 223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social, et sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, et à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, et sur la situation de votre société dans le cadre de la transformation envisagée, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier ne nous a été communiqué.

Fait à Saint-Avold,
le 04 février 2021

SOCIETE MOSELLANE D'AUDIT,
Commissaire aux comptes

Jean Marc PERRET

